

CONSIGNES ET RÈGLES À RESPECTER LORS DES ÉVALUATIONS ET EXAMENS

Sauf mention contraire indiquée sur le sujet d'examen, précisée par l'enseignant ou prévue dans le cadre d'un arrêté d'aménagement, sont strictement interdits :

- tout document (document personnel, document de cours, etc.) ;
- tout matériel non autorisé (ordinateur, calculatrice, etc.) ;
- tout recours à l'intelligence artificielle ou à des outils d'assistance numérique.

L'étudiant s'engage à respecter les consignes suivantes :

- Vérifier que le sujet est complet avant de commencer l'épreuve.
- Compléter les informations demandées dans l'en-tête sur chaque copie.
- Rédiger les réponses sur les copies d'examen fournies, sauf indication contraire.
- Justifier toute réponse lorsque cela est demandé.
- Ne communiquer avec aucun autre étudiant pendant l'épreuve, que ce soit oralement, par écrit, par échange de documents ou par tout autre moyen.
- Déposer les sacs et effets personnels à l'endroit indiqué par les surveillants. Les téléphones portables, montres connectées, écouteurs, lunettes connectées et tout autre dispositif électronique de communication doivent être éteints et rangés avec les effets personnels, dans le sac, avant le début de l'épreuve. Toute utilisation, manipulation ou consultation de ces dispositifs pendant l'épreuve est strictement interdite et est susceptible de constituer une fraude ou une tentative de fraude.
- Respecter l'ensemble des consignes données par les surveillants pendant l'épreuve.

Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée conformément au règlement des examens de l'Université de Haute-Alsace.

Toute utilisation d'un document, matériel ou outil en contradiction avec les consignes données aux étudiants est susceptible de constituer une fraude ou une tentative de fraude.